VILLE DE MEHUN SUR YEVRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre mars, à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Date de convocation :
25 février 2025

Nombre de Conseillers :

En Exercice :	29
Présents :	17
Pouvoirs :	6
Excusés ou absents :	6

Date d'affichage :
25 février 2025

Etaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, M. JOLY, M GATTEFIN, Mme HUBERT, M. GEIGER, Mme MARGUERITAT, M. PATIN, Mme BROSSIER, Mme THIAULT, Mme LEFEBVRE, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme BUREAU, Mme FERNANDES, M. DA ROCHA et Mme DUFOURT.

Avaient donné pouvoir : Mme VAN DE WALLE à Mme MARGUERITAT, Mme HOUARD à Mme FOURNIER, M. BOUCHONNET à M. PATIN, M. MEUNIER à M. DA ROCHA, M. BAUGÉ à M. JOLY et M. KOCH à M. GRANGETAS.

Étaient absents ou excusés : Mme CLEMENT, M. BLIAUT, M. MATEU, M. DEBROYE, Mme KOBYLANSKA-BAUDU et M. FABRE.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme MARGUERITAT Maryse a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

015-2025 –ACTES AU MAIRE

9.1.5 Divers

M. SALAK présente ce dossier

A l'unanimité, le Conseil municipal donne acte au Maire des décisions prises par lui dans le cadre de ses délégations de pouvoir :

- Signature de la **décision n°003-2025 du 27 01 2025** Portant sur la signature d'un plan de financement du SDE18 (Dossier n°2025-01-008) - installation de nouveaux équipements – pour un montant total de 8 773,20 € HT dont 50% soit 4 386,60 € HT à la charge de la commune.
- Signature de la **décision n°008-2025 du 04 02 2025** Portant sur la demande d'une part de dotation intercommunale de solidarité auprès de la communauté d'Agglomération de Bourges Plus – Travaux de réfection du logement au 2ème étage de l'ancienne école du château filles place du Général Leclerc - pour un montant total de 11 606,59 € HT dont 50% soit 5 803,30 € HT à la charge de la commune.
- Signature de la **décision n°009-2025 du 18 02 2025** Portant sur la signature d'un plan de financement du SDE18 (Dossier n°2023-01-141) – Travaux d'éclairage public, Les Malandries – pour un montant total de 3 503,10 € HT dont 50% soit 1 751,55 € HT à la charge de la commune.
- Signature de la **décision n°010-2025 du 18 02 2025** Portant sur la signature d'un plan de financement du SDE18 (Dossier n°2025-01-017) - Travaux d'éclairage public, La Belle Croix – pour un montant total de 2 505,82 € HT dont 50% soit 1 102,91 € HT à la charge de la commune.

- Signature de la **décision n°011-2025 du 18 02 2025** Portant sur la signature d'un plan de financement du SDE18 (Dossier n°2025-01-018) - Travaux d'éclairage public, Les Tilleuls – pour un montant total de 2 353,13 € HT dont 50% soit 1 176,57 € HT à la charge de la commune.
- Signature de la **décision n°012-2025 du 18 02 2025** Portant sur la signature d'un plan de financement du SDE18 (Dossier n°2025-01-020) - Travaux d'éclairage public, Allée de la Ferme – pour un montant total de 1 987,09 € HT dont 50% soit 993,55 € HT à la charge de la commune.

Le Maire,

Jean-Louis SALAK

La secrétaire de Séance,

Maryse MARGUERITAT

Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 10 **/ Mars / 2025**

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr